Fraternite

COVID-19

DIRECTEURS D'ÉCOLE : QUE FAIRE SI UN ÉLÈVE EN ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE EST UN CAS CONFIRMÉ DE COVID-19 ?



- Dès le signalement que doit faire la famille, le directeur d'école rappelle que l'élève ne doit pas retourner à l'école avant le délai défini par son médecin (au plus tôt, 7-jours après le test ou le début des symptômes).
- Le directeur d'école, en lien avec l'IEN, informe l'IA-Dasen qui prend contact avec l'agence régionale de santé (ARS).
- Le directeur d'école élabore, avec l'appui du personnel de santé scolaire, la liste des personnes (élèves et agents) susceptibles d'avoir été en contact à risque avec l'élève i maladg.
- Après validation de la liste par l'IA-Dasen et ses conseillers médicaux et infirmiers, le directeur d'école informe tous les per innels et toutes les familles de la situation et il demande aux personnels et aux élèves de la liste de rester chez eux par précaution en attendant la liste définitive de l'ARS.
- Le directeur d'école, en lien avec l'IEN, met en place une solution de continuité pédagogique.
- L'ARS, avec l'appui de l'IA-Dasen et de ses conseillers techniques, valide la liste des élèves et des personnels devant être isolés 7 jours.
- Les personnes non retenues dans cette liste sont autorisées à retourner dans leur école. Le directeur d'école en informe les familles.
- Les personnels et les élèves, identifiés comme (contacts à ; tisque), doivent faire un test et ne pourront (levenir dans) l'école que si leur test, réalisé 7 jours après le dernier contact, avec le cas confirmé, est négatif.

Q

IDENTIFICATION DES CONTACTS À RISQUE

- Lorsque le masque grand public de catégorie 1 est porté par un cas confirmé ou une personne, cette dernière n'est pas considérée comme contact à risque.
- Lorsqu'un écolier est cas confirmé, les personnels et les autres élèves ne sont pas considérés comme contacts à risque dès lors qu'ils portent un masque grand public de catégorie 1 (comme ceux fournis par le ministère en charge de l'éducation nationale).
- Lorsque 3 cas confirmés surviennent parmi les élèves d'une même classe, tous les élèves de la classe sont considérés comme contacts à risque. Une analyse approfondie des contacts est réalisée pour les personnels.



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0800130000

(appel gratuit)